

## Mobilisations agricoles : Les agriculteurs et leurs salariés doivent vivre dignement de leur travail

En 2017, les États généraux de l'alimentation (EGA) ont réuni tous les acteurs de la filière agroalimentaire avec pour objectifs de « *permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix payé, de permettre à tous dans la chaîne de valeur de vivre dignement* » et « *de permettre à chacune et chacun d'avoir accès à une alimentation saine, durable, sûre* ».

Malgré les lois « Egalim » qui ont suivi, la forte mobilisation des agriculteurs fait le constat que, plus de six ans après, le compte n'y est pas.

Pour la CFTC, tout travailleur, quel que soit son statut, doit pouvoir vivre dignement. Il est nécessaire de « *reconnaître la valeur travail et reconnaître son prix, ce que saint Thomas d'Aquin dès le 13<sup>e</sup> siècle appelait le juste salaire qui devait permettre aux travailleurs et à leur famille de vivre dignement et d'épargner.* »

Les agriculteurs doivent être justement rémunérés pour pouvoir vivre dignement avec leur famille, investir et faire prospérer leur entreprise et ainsi faire vivre les territoires.

### Un potentiel d'emplois gigantesque

Des exploitations agricoles prospères, ce sont des emplois dans les territoires. L'agriculture pourrait être le premier employeur des territoires ruraux or aujourd'hui, elle peine à recruter. Il y a pourtant un potentiel d'emplois gigantesque ajouté au 250 000 salariés permanents et au 1 million de saisonniers annuels. Alors que plus d'un tiers des exploitants agricoles seront partis à la retraite d'ici 10 ans, l'agriculture continuera donc à avoir besoin de plus en plus de salariés.

Ces emplois doivent être de qualité, avec des revenus décents, une formation à la hauteur des enjeux économiques et sociaux, une protection sociale solide, etc.

A ce titre, la CFTC-AGRI va signer l'avenant 8 de la convention collective nationale Production agricole / CUMA relatif à l'évolution de la grille des salaires minima, afin de prendre en compte la dernière revalorisation du SMIC. Pour autant, cette grille de salaire et plus généralement le dispositif conventionnel doit continuer à évoluer afin de rendre les métiers plus attractifs et fidéliser les salariés. Nous en appelons donc à la FNSEA...

Retrouvez les propositions CFTC aux Etats généraux de l'alimentation [ici](#)

### Contacts

Dominique BOUCHEREL, Vice-Président en charge de la production agricole - 06 67 87 97 88  
[resp.production-agricole@cftcagri.fr](mailto:resp.production-agricole@cftcagri.fr)

Luc ANGLES, Président - 01 83 81 97 85 - [president@cftcagri.fr](mailto:president@cftcagri.fr)

Pierre JARDON, Délégué général – 01 83 81 97 80 - [pjardon@cftcagri.fr](mailto:pjardon@cftcagri.fr)

### À propos de la CFTC-AGRI

Créée en 1969, la Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC-AGRI), représente l'ensemble des salariés du monde agricole et de la pêche. Affiliée à la Confédération française des travailleurs chrétiens, la CFTC-AGRI est un acteur incontournable du dialogue social en agriculture. Elle participe activement à la négociation des conventions collectives, salaires, avantages sociaux... et aux organismes de retraite, prévoyance, emploi, formation professionnelle en agriculture.